

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2022**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis à la salle des mariages sur la convocation et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

Présents (17) : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, Catherine CAZES, Patrick SPELLER, Annick PROUT RIEU, **adjoints**, Dimitri ARNOUD, Fabrice AUBERT, Jean-Luc EVEN, Jean-Claude GALLOIS, Patrice

PATAY, Danièle MARTINET CONTANT, Christina QUERMELIN, Vincent ROCHER, Mélanie SAGNA, Laurence SIMON, et Roselyne TRUKAN, **conseillers municipaux**.

Représentés (5) : Jean RIFFAUD par Serge Courroux, Claudia AGUILAR par Vincent Rocher, Loïc FAGIS par Fabrice Aubert, Catherine LESSINGER par Danièle Martinet Contant et Sandrine GERIN par Jean Luc Even.

Absent excusé (1) : Pierre-Yves THOMAS

Secrétaire de séance : Annick PROUT RIEU

ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL :

APPROUVE : A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2022.

DECIDE : A l'unanimité, de créer une place de stationnement de taxi rue Clovis Moriot.

PREND ACTE : du renouvellement du contrat avec la SACPA et de la convention avec le Centre de gestion de Seine et Marne pour des missions optionnelles

DECIDE : A l'unanimité, d'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2021.

DECIDE : A l'unanimité, d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2021, comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 2 497 588,99 € - Recettes : 4 982 700,34 €, Affectation en 1068 : 380 531,23€ - Résultat : 2 104 580,12 €

Investissement : Dépenses : 620 210,73 € - Recettes : 838 893,92 €, Résultat : 218 683,19 €

et de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement en recettes de fonctionnement.

DECIDE : Par 19 voix Pour et 2 Abstentions, de voter le budget primitif 2022 et par section budgétaire et par chapitre comme suit : Fonctionnement : 4 749 000 € - Investissement : 2 896 000 €.

DECIDE : A l'unanimité, d'amortir les subventions d'équipement 2021 pour la somme de 8 682,93 €.

DECIDE : A l'unanimité, d'affecter une provision pour dépréciation des créances douteuses de 756,75 €.

DECIDE : A l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières et sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2023.

DECIDE : A l'unanimité, d'attribuer une subvention à l'amicale du personnel de 15 030 € (ex cotisation CNAS) et d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Associations	Montant 2022	Vote	Conseillers ne prenant pas part au vote
Amicale des sapeurs-pompiers	900 €	A l'unanimité	
Amicale scolaire	3 000 €	A l'unanimité	
Amitié au Mont gelé	360 €	A l'unanimité	
Anciens combattants	730 €	A l'unanimité	Catherine Cazes
Ars vitam eternaem	800 €	A l'unanimité	
C3A - Joie de vivre	2 000 €	A l'unanimité	
Comité de jumelage	1 800 €	A l'unanimité	
Comité des Fêtes	4 500 €	A l'unanimité	
Foyer rural	1 260 €	A l'unanimité	
GP Rando	500 €	A l'unanimité	Jean Riffaud
Les vignes oubliées	900 €	A l'unanimité	
Petit conservatoire	6 300 €	A l'unanimité	Danièle Martinet Contant
Tarot Club	270 €	A l'unanimité	Jean Claude Gallois
USGP	28 000 €	A l'unanimité	Vincent Rocher
Donneurs de sang	270 €	A l'unanimité	

DECIDE : A l'unanimité, de demander des subventions pour le diagnostic de territoire auprès de nos partenaires financiers.

DECIDE : A l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à verser un fonds de concours à la CCPM pour la réalisation de l'opération de réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue de la Pigeolerie et à signer tous documents afférents.

DECIDE : A l'unanimité, de supprimer les régies photocopies, police municipale et cimetière.

DECIDE : A l'unanimité, d'attribuer le marché d'enfouissement des réseaux à la société SPIE CityNetworks pour un montant de 240 738,82 € HT pour la rue des Degrés et de 70 133,95 €HT pour la rue de la Pigeolerie.

DECIDE : A l'unanimité, d'attribuer le marché de création d'une aire de jeux sur la place du village à la société FORECO pour un montant de 42 268 € HT

DECIDE : Par 20 voix Pour et 2 Abstentions, de prononcer la désaffectation et le déclassement de 17ha du plan d'eau de la base de loisirs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au projet de création d'une centrale photovoltaïque (promesse de bail, bail emphytéotique, servitudes...).

DECIDE : A l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec WAMPARK pour réajuster leur loyer compte tenu de l'emprise de Neoen sur le plan d'eau.

DECIDE : A l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec TOTEM/ORANGE France pour installer une antenne téléphonique au bassin d'orage.

DECIDE : A l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec SFR pour installer une antenne téléphonique au Mont.

DECIDE : A l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières avec ORANGE dans le cadre de l'enfouissement des réseaux des rues des Degrés et Pigeolerie.

ADOpte : A l'unanimité, le règlement des marchés publics.

PREND ACTE : du règlement du cimetière et des nouveaux statuts du SITCOME.

PASSE aux affaires et questions diverses.

En Mairie, le 13 avril 2022.

Le Maire,
Emmanuel LEDOUX

